

LE SIARCE EN QUELQUES MOTS

Le **SIARCE**, **Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau**, regroupe 33 collectivités réparties sur trois départements.

Il a pour principales compétences :

- > L'aménagement et la gestion de l'Essonne et de la Seine, des berges et des ouvrages.
- > Le collecte et le traitement des eaux usées à l'usine de dépollution.
- > La collecte et le traitement des eaux pluviales.
- > La gestion du service de l'assainissement non collectif.
- > La gestion de l'eau potable.



↓
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

SIARCE

37, quai de l'Apport Paris
91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Tél : **01 60 89 82 20**

SEE

Centre de relation clientèle de la SEE
Du lundi au vendredi de 8h à 9h
Le samedi de 8h à 13h

▶ **N°Cristal 0977 409 430**

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Une urgence ?

▶ **N°Cristal 0977 429 430**

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Siarce

SEE
SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

Siarce

SEE
SOCIÉTÉ DES EAUX
DE L'ESSONNE

FAITES-VOUS LA DIFFÉRENCE ENTRE CES DEUX OBJETS ?



ADOPTONS
**LES BONS
GESTES !**

EDITO

Le **SIARCE**, **Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau**, responsable du service de l'assainissement de votre commune, mène depuis quelques années une véritable politique de développement durable pour vous accompagner vers un mode de consommation responsable.

Aujourd'hui, pour faire face à certains enjeux et risques qui pèsent sur notre environnement et le bon fonctionnement du service de l'assainissement, nous avons décidé de vous alerter quant à la nécessité de ne plus rejeter dans vos toilettes et éviers certains produits ménagers.

Une démarche importante qui s'inscrit pleinement dans notre politique d'amélioration continue du service de l'assainissement et dans notre volonté de faire de ce service, un service de référence.

Une volonté que nous partageons au quotidien avec la Société des Eaux de l'Essonne, entreprise locale et partenaire d'expérience, à qui nous avons renouvelé notre confiance en lui déléguant la gestion du service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'un nouveau contrat, qui a pris effet au 1er janvier 2012 pour 10 ans. Un choix de gestion adapté, conforme à la vision du SIARCE et aux objectifs ambitieux qu'il s'est fixés.



Xavier DUGOIN
Président du SIARCE



LES PRODUITS INTERDITS

Certains déchets ménagers ne doivent absolument pas être rejetés dans vos évier, lavabos et toilettes. Ils perturbent le bon fonctionnement du service de l'assainissement et peuvent provoquer de graves pollutions.

LES REJETS DOMESTIQUES*

Peintures, vernis, plâtres, ciments, colles, solvants, acides	Dépôt à la déchèterie 
Huiles de vidanges	Poubelle 
Huiles de fritures et graisses	Retour en pharmacie 
Lingettes, serpillières, chiffons, protections périodiques et préservatifs.	
Médicaments et produits de laboratoire	

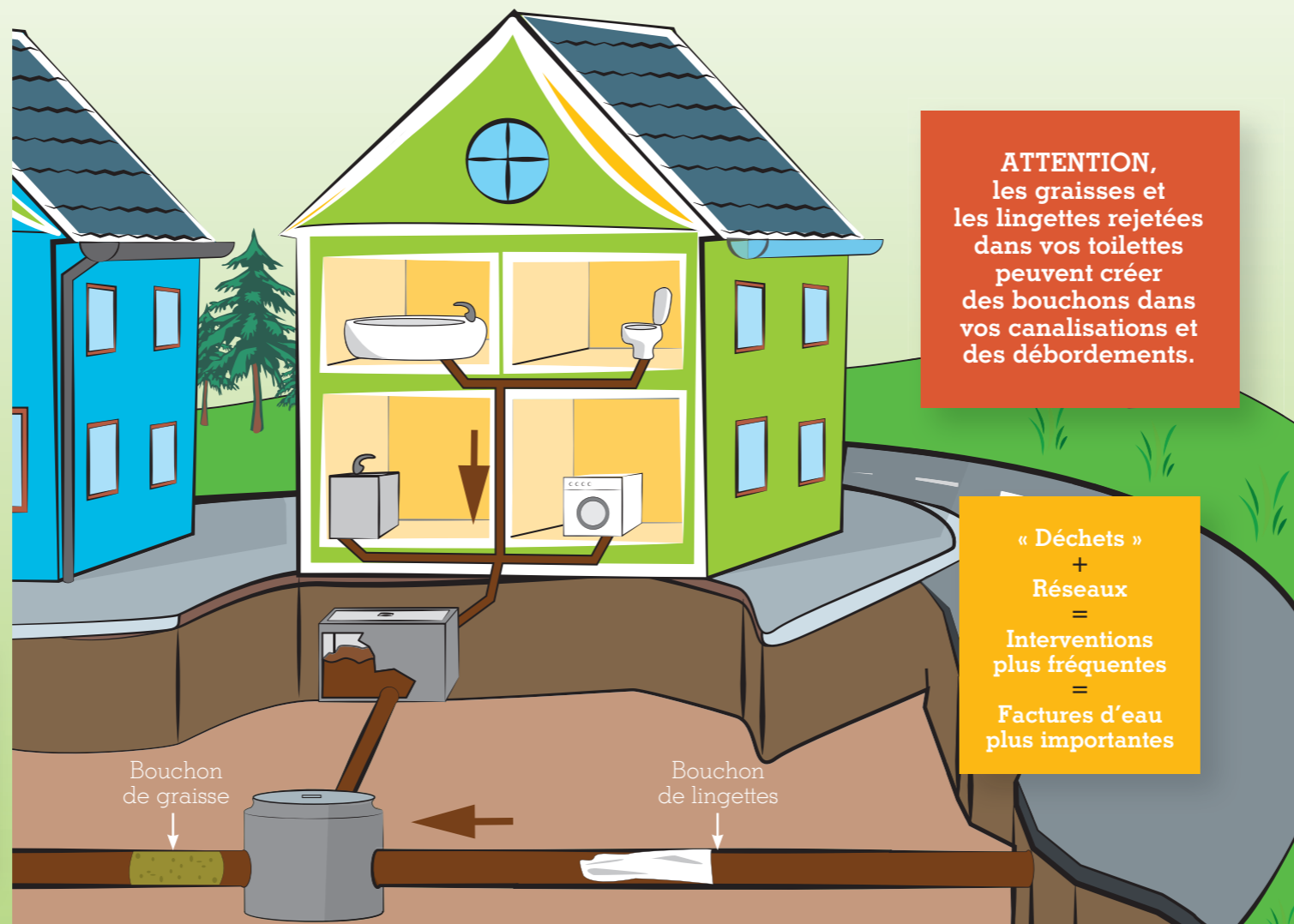
*Les rejets non domestiques sont pris en charge par des filières de traitements spécifiques.

Pour aller plus loin...

Adaptez les quantités de produits ménagers que vous utilisez. Préférez les produits écologiques plus respectueux de l'environnement.

LA LINGETTE, TERREUR DES RÉSEAUX

Véritable fléau pour les réseaux d'assainissement, les lingettes sont interdites de rejet dans les WC ! Elles bouchent les canalisations, cassent les pompes qui servent à l'écoulement et nuisent au bon traitement des eaux usées. Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires, n'en tenez pas compte, **jetez les impérativement à la poubelle.**



PETITS GESTES, GRANDES CONSÉQUENCES

Certains déchets ménagers perturbent par leur nature les réseaux d'assainissement, le bon écoulement des eaux usées, la station d'épuration et l'efficacité de son traitement.

Ils engendrent :

- > des obstructions de réseaux avec débordement d'eaux usées dans le milieu naturel. Les huiles de friture forment d'importants bouchons dans les réseaux.
- > des casses des pompes servant à la continuité des écoulements. Une fois dans les réseaux, les lingettes forment de la filasse qui encrasse les pompes.
- > des dysfonctionnements de la station d'épuration avec risque de pollution de l'environnement. Médicaments et autres produits « toxiques », tuent par exemple les bactéries qui servent à la dépollution des eaux usées.

